

<p style="text-align: center;"><b>NOTRE-DAME de SION PARIS</b> <b>Fiche de poste de Directeur(rice)- Adjoint(e) du lycée</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il / Elle est chargée d'assurer :

- L'animation pédagogique des équipes du lycée
- Le suivi et l'évaluation des élèves du lycée
- La cohérence et la coordination des actions et projets au lycée
- Le calendrier du lycée

Le directeur-adjoint du lycée est placé sous l'autorité hiérarchique directe du chef d'établissement ; il participe à l'inscription des nouveaux élèves en lien avec le Chef d'Etablissement.

Il rend compte de façon régulière de son activité au Chef d'Etablissement.

Il exerce ses fonctions en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, et plus particulièrement avec la conseillère d'éducation du lycée afin d'assurer les meilleures conditions de travail et de vie des élèves au sein de l'établissement.

Le directeur-adjoint du lycée contribue à la cohérence du suivi et des exigences pédagogiques et éducatives de la seconde à la classe de terminale.

Le directeur-adjoint du lycée met tout en œuvre pour assurer une bonne communication entre les différents acteurs ; elle assure un suivi des équipes enseignantes et des lycéens afin d'assurer leur progrès et leur épanouissement.

En cas d'absence prolongée du chef d'établissement, ce dernier délègue toute autorité à la directrice-adjointe sur l'ensemble du lycée qui peut prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement du lycée.

### **1. L'animation pédagogique**

Le directeur-adjoint du lycée est chargé de coordonner et de fixer des objectifs et des priorités en fonction de la réalité de chaque niveau afin d'assurer la cohérence des exigences et des attentes, et d'induire une démarche de progrès pour tous.

- Vis-à vis des autres responsables de niveau:

Il travaille en collaboration et en coordination avec les autres responsables de niveau: échanges, partages pédagogiques et éducatifs dans un souci de cohérence, d'efficacité ( calendriers...) et de suivi des élèves et d'accompagnement du corps enseignant.

- Vis-à-vis des enseignants :
  - Il coordonne l'action des professeurs en vue d'une cohérence pédagogique commune
  - Il suit les réformes et les programmes et leur mise en oeuvre
  - Il veille à l'intégration des nouveaux professeurs
  - Il garantit la bonne circulation de l'information
  
- Vis-à-vis des professeurs principaux :
  - Il les réunit en début d'année scolaire pour leur rappeler le cadre de leur mission, examiner l'organisation de l'année, soumettre le calendrier des évaluations, et agir en fonction du profil des classes
  - Il fixe avec eux les moyens pour atteindre des objectifs
  - Il coordonne et supervise leur action auprès des élèves
  - Il les rencontre régulièrement et notamment avant les conseils de classe pour faire le point avec eux
  - Il met en place avec eux des stratégies destinées aux élèves redoublants ou présentant des difficultés
  - Il participe, si nécessaire à l'heure de professeur principal.
  
- Vis-à-vis de la conseillère d'éducation:
  - Il se coordonne avec elle de façon quotidienne afin de faire le point sur les retards, absences et exclusions des élèves
  - Il la rencontre régulièrement pour examiner la situation de chaque élève et les éventuelles actions individuelles ou collectives à mener
  - Il participe au suivi disciplinaire des élèves
  - Il transmet ses calendriers et besoins en matière d'évaluations (périodes, plages, ressources humaines)
  - Il a un regard sur les actions préventives
  
- Vis-à-vis de la responsable Projets élèves :
  - Il se coordonne avec elle quant à l'organisation des différents projets mis en place et plus particulièrement les formations complémentaires, les actions de prévention, les projets caritatifs et le suivi des délégués.
  
- Vis-à-vis de la responsable de l'espace orientation :
  - Il est chargé d'organiser et de coordonner avec elle une politique d'éducation à l'orientation, elle accompagne la réflexion des élèves sur leur projets, les informe, les conseille et les aide dans leur démarche d'inscription
  - Il prévoit, organise et anime les réunions d'information destinées aux élèves et à leurs familles

-Lors de la campagne Post-Bac, il prend en charge la saisie des paramètres et des appréciations concernant les élèves.

- Vis-à-vis de l'adjointe de la Pastorale :
  - Il participe, si nécessaire, à la concertation hebdomadaire entre le Chef d'établissement et l'adjointe en pastorale et son équipe pour être au fait et être associée aux différents projets et activités.
- Vis-à-vis des parents correspondants :
  - Il les réunit en début d'année pour leur fixer le cadre de leur mission et les accompagne dans la formulation des bilans trimestriels et annuels
  - Il s'assure de la cohérence et justesse de leurs bilans avant diffusion
  - Il assure un rôle de médiation
  - Il est à leur écoute pour répondre à leurs interrogations et suggestions et prend toute initiative pour leur communiquer les informations concernant la vie de chaque niveau.

## **2. Le suivi des classes et des élèves**

Le directeur-adjoint du lycée assure l'accompagnement du travail des élèves et des classes en lien avec les différents partenaires : enseignants, professeurs principaux, familles, conseillère d'éducation, conseillère d'orientation.

- Le suivi des classes :
  - Il organise l'année scolaire, planifie les devoirs hebdomadaires et les bacs blancs, prévoit les différentes réunions pédagogiques
  - Il suit les activités proposées en vie de classe
  - Il intervient si besoin dans les classes pour réajuster les objectifs ou rappeler les exigences de travail
  - Il incite tous les élèves à se dépasser et à donner le meilleur d'eux-mêmes en référence au projet éducatif de l'établissement
  - Il suit les décisions des conseils de classe et fixe des objectifs et des priorités en concertation avec les professeurs principaux.
- Le suivi des élèves :

- Il organise des entretiens individuels avec les élèves pour vérifier la qualité de leur travail et de leurs résultats, pour leur rappeler la nécessité d'une exigence personnelle, pour réfléchir à leur orientation et pour entendre leur ressenti
- Il convoque des familles si nécessaire et à la demande du professeur principal
- Il s'assure de la qualité du travail effectué par les élèves à l'étude
- Il aide les élèves à formuler leurs difficultés
- Il présente un plan de progression
- Il aide les élèves à évaluer leurs progrès.

### **3. La mise en œuvre de projets**

- Il assure la cohérence et la coordination d'actions et de projets au sein du lycée en lien avec les différents acteurs, en fonction des besoins et des attentes :
  - Il participe à leur élaboration
  - Il veille à leur mise en oeuvre
  - Il participe à leur évaluation

- **Le calendrier du lycée.**

Il arrête les principales dates du calendrier de l'année en concertation avec les différents acteurs de vie scolaire et pédagogique afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'évaluation et des actions.